

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du trois mars deux mille vingt trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Étaient présents : MM. THOMAS – VILLIN – Mme VIOUX – M. PIVOT – Mme ROULLEAUX – M. DUPONCHEL – Mme VERKEN – MM. Alain POITEVIN - JACQUET – Mme BIGOT – MM. AUSSOURD - MABILLE – Mme LALANGE – MM. BEAUSSIER– BOUCHER – Mme BARRAULT – MM. TIXIER – GRIMAULT –Mme POULAIN.

Étaient excusés : Mmes YVERNAULT-TROTIGNON (procuration à Mme VIOUX) – AYALA (procuration à M. Alain POITEVIN) - ORZAKIEWICZ (procuration à Mme LALANGE) – COLLIN (procuration à M. DUPONCHEL) - GILLES (procuration à M. THOMAS) – LAVAUD (procuration à M. VILLIN).

Était absent : M. Gotlib POITEVIN.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARRAULT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE ARMOIRE IGNIFUGEE DESTINEE A LA CONSERVATION ET A L'ARCHIVAGE DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Le Conseil,

Considérant que les registres d'état civil doivent être conservés dans des conditions garantissant leur sécurité, Considérant que la ville de Buzançais doit se doter d'une armoire ignifugée qui sera installée à l'accueil de la Mairie,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu le budget de la commune,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal

ARTICLE PREMIER – APPROUVE l'acquisition d'une armoire ignifugée pour la conservation et l'archivage des registres d'état civil.

ARTICLE 2 – APPROUVE le plan de financement de cette opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de matériel	6 812,25 €	Conseil Départemental au titre du FAR 2023 - 40%	2 725 €
		Conseil Départemental au titre du Fonds de valorisation des archives communales 2023 - 40%	2 725 €
		Autofinancement	1 362,25 €
TOTAL	6 812,25 €	TOTAL	6 812,25 €

ARTICLE 3 – SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 2 725 € au titre du Fonds d'Action Rural 2023 ainsi qu'une subvention d'un montant de 2 725 € au titre du Fonds de valorisation des archives communales 2023, afin qu'il cofinance l'acquisition d'une armoire ignifugée d'un montant de 6 812, 25 € HT.

ARTICLE 4 – AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

ARTICLE 5 – DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition de cet équipement et précise que cette armoire ignifugée, par son poids et sa vocation, sera intégrée au patrimoine communal en tant qu'immeuble par destination.

ARTICLE 6 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois, commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes : date de réception en Préfecture de l'Indre ou de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette demande suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 7 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Indre
- Madame Le Comptable Public
- Monsieur le Président du Conseil Départemental

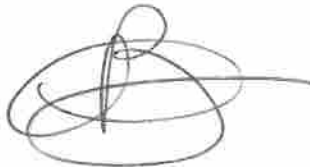
Ampliation sera : - insérée au registre des délibérations
-publiée selon la réglementation en vigueur

FAIT & DELIBERE, les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire

Régis BLANCHET, Maire de Buzançais

The image shows a handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BUZANCAIS' at the top and '35500' at the bottom, with a central emblem.

Catherine BARRAULT, Secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture
036-213600315-20230309-DELIB202318-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023